Image not found or type unknown

Imposition sur le revenu application de l'art 197A du CGI

Par **Schulmeister**, le **12/08/2014** à **06:20**

Bonjour,
Je viens de recevoir mon avis d'imposition et à ma surprise ils m'appliquent l'art 197A du CGI soit 20% sur les revenus..
Or je suis considéré comme agent de l'Etat en poste à l'étranger, soit considéré comme domicilié fiscalement en France.
Pourriez-vous SVP me confirmer que je ne suis pas redevable de ces 20%?
Merci.

Par **francis050350**, le **13/08/2014** à **09:45**

Bonjour ,

Ou avez-vous déposé votre déclaration 2042 ? A une service des impôts local ou au service des impôts des un résidents à Noisy le Grand 93 ?
Si c'était un service local vous avez donc déclaré que vous étiez résident fiscal Français.
De plus , êtes-vous marié ou avez-vous une compagne et des enfants en France ? Si oui , c'est indiscutable vous êtes résident de France article 4 du CGI

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés